



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, LE 1^{er} JUILLET**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2025

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 21 - Présents : 15Nombre de suffrages exprimés : 20 – Votes pour : 20 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0**Etaient présents :** S. ALLEG - G. BARRA - J. HENSELER - A. MAGNIN MELOT - B. MONTAGNE - AdjointJ.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - N. DEDULLE LELLUIN - J.L. GIRAUD - N. PIGAGLIO - S. LAINE - C. MENARD - E. MENUT - M. RAYNAUD **Conseillers Municipaux****Absents :** A. CARRU MARTEL (pouvoir à E. BISQUE LAVORGNA), J. DUBOIS (pouvoir à C. BOUGE), M. MARTEAU (pouvoir à S. LAINE), J. RAYNAUD (pouvoir à S. ALLEG), A. RASKIN (pouvoir à G. BARRA), R. MARTEL TRIGANCE**Décision modificative n° 1 – BUDGET DE LA COMMUNE M57**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il convient d'abonder le chapitre 011 (cf. tableau ci-dessous), pour maintenir le budget de la commune en équilibre :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-611 : Contrats de prestation de services	13 513,00 €	0 €	0 €	0 €
D-739218 : Autres prél. pour reversement de fiscalité entre collectivités territoriales	0 €	13 513,00 €	0 €	0 €
Total FONCTIONNEMENT	13 513,00 €	13 513,00 €		
INVESTISSEMENT				
D-21321 : Constructions immeubles de rapport	0 €	57 846,87 €	0 €	0 €
D-21534 : Réseaux d'électrification	0 €	10 320,00 €	0 €	0 €
R-2031 : Frais d'études	0 €	0 €	0 €	68 166,87 €
D-2031-120 : Travaux de bât. Mairie et annexe	2 000,00 €	0 €	0 €	0 €
D-21534-75 : Acquisition terrains		2 000,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	2 000,00 €	70 166,87 €	0 €	68 166,87 €
TOTAL GENERAL		68 166,87 €		68 166,87 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- D'APPROUVER la décision modificative n° 1 au budget de la commune M57, telle que présentée dans le tableau.
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr